

DÉMATÉRIALISATION

La première facture électronique est une facture publique

► Le conseil général de la Moselle gère électroniquement l'image de ses factures téléphoniques sur une plate-forme réalisée par France Télécom.

Le 18 novembre dernier, pour la première fois en France, deux établissements ont échangé une facture par courriel. Il ne s'agit pas d'un document au format EDI (Echange de données informatisé), comme c'est déjà le cas pour 4% des factures échangées entre entreprises privées. Mais de l'envoi, via internet, d'une image au format PDF, unique original électronique signé d'un document comptable attesté, que France Télécom adresse au conseil général de la Moselle pour le paiement de ses prestations. Une première, car cette procédure n'est autorisée que depuis le 18 juillet par la Direction générale des impôts. Au cours du bimestre à venir, cent cinquante-sept factures seront ainsi échangées entre l'opérateur et la collectivité locale, qui devient la première structure nationale à gérer des factures totalement électroniques. « Cela montre que le secteur public est innovant, et même en avance



JEAN-CHRISTOPHE NGUYEN VAN SANG, DSI du conseil général de la Moselle : « Utiliser les premiers la facture électronique nous place en avance sur le secteur privé. »

sur le privé », s'enthousiasme Jean-Christophe Nguyen Van Sang, directeur des achats et DSI du conseil général de la Moselle.

Un archivage au conseil général
Un an de travail a été nécessaire. Jean-Christophe Nguyen Van Sang

a dû convaincre le trésorier payeur du département et la chambre régionale des comptes d'accepter l'expérimentation. Il a aussi dû trouver un fournisseur qui accepte le test et un éditeur capable de réaliser une plate-forme de gestion répondant aux impératifs de la comptabilité publique.

France Télécom, qui travaille depuis plus d'un an sur la facture électronique, a accepté d'être ce double partenaire. Ses factures sont envoyées par courriel à la plate-forme installée à l'Hôtel du département. Là un workflow assure le suivi des dossiers, constitués de l'image de la facture, du certificat et d'un fichier de suivi. Une fois validés et réglés, ces dossiers sont scellés et archivés électroniquement dans le coffre-fort de Security.com installé au conseil général. La chambre régionale des comptes et le trésorier y accèdent en extranet, via le workflow.

Hubert d'Erceville

TÉLÉCOMS

Dégroupage : Cegetel entre à son tour dans la course

► Parti deux ans après LDCOM, Cegetel dévoile ses premières offres DSL aux entreprises et ajoute GPRS et Wi-Fi à son offre de VPN.

En jouant la carte de l'attentisme, la filiale télécoms de Vivendi Universal a eu du flair. Cegetel a économisé quelque 150 millions d'euros d'investissements sur le dégroupage, puisque, sur 2003-2004, il annonce avoir dépensé la moitié des 300 millions d'euros prévus il y a deux ans. Depuis le 18 novembre, l'opérateur propose aux entreprises ses services DSL totalement dégroupés. Pour l'heure, ce service, qui permet de s'affranchir totalement de France Télécom – l'abonnement représente environ 30% de la facture des entreprises, selon Cegetel –, est disponible dans certaines zones à Paris, Lyon, Marseille, Strasbourg. Ces agglomérations devraient être totalement cou-

vertes à l'aube de l'année 2004. LDCOM reste, à ce jour, le plus actif dans le dégroupage, mais Danny Côté, directeur marketing chez Cegetel, se targue d'être « en mesure de rattraper son concurrent d'ici à la fin de l'année ». C'est-à-dire de réaliser en six mois ce que la filiale du groupe Louis Dreyfus aura construit en dix-huit mois. Au passage, l'opérateur au bonhomme vert peut remercier LDCOM d'avoir effectué le gros de la bagarre avec l'opérateur historique.

GPRS et Wi-Fi au service du VPN
Au deuxième trimestre 2004, Cegetel s'engage à proposer ses offres à 75% des sites entreprises de France. A l'instar de 9Telecom, Cegetel offre aux entreprises la

possibilité de couper le cordon avec France Télécom, comme une ultime étape de l'ouverture à la concurrence initiée en 1998.

Dans le même temps, Cegetel a noué un partenariat non exclusif avec sa branche mobile SFR dans le domaine des réseaux d'entreprises en enrichissant son catalogue de deux technologies de connexion supplémentaires : GPRS et Wi-Fi. Ainsi, les entreprises clientes de SFR pourront se connecter au réseau privé virtuel (VPN) de l'entreprise depuis tout type de terminal mobile (PDA, PC, téléphone mobile). Le ticket d'entrée de cette solution, disponible à partir du 15 décembre, est fixé à 100 euros (HT) par mois et par collaborateur.

Jérôme Desvougues